



Publication Officielle

DEVELOPPEMENT FOOTBALL DIVERSIFIE

REUNION DU 28 NOVEMBRE 2017 – VILLENEUVE D'ASCQ, SIEGE DE LA LIGUE – 19H00

Sous la Présidence de Claude COQUEMA.

Membres présents : Éric BARRUET, Gérard DEBONNE, Farid IRBAH, Nicolas SAUVAGE, Frank WINIESKI.

Membres excusés : Jordan FELTESSE, Djamel HAROUN, Alain LECLERCQ, Geoffray MONTAGNE.

Membres invités : Evelyne BAUDUIN (Présidente de la Commission Régionale des Compétitions Féminines), Laurie DACQUIGNY (C.T.D. Escout)

Clubs présents : Béthune Futsal, Bruay Futsal Féminin, La Bassée Futsal, Roubaix Futsal, Saint-Pol-sur-Mer Futsal, Villeneuve d'Ascq Futsal.

Club excusé : Longuenesse Futsal.

L'objet de cette réunion est d'envisager la possibilité de créer un championnat régional féminin de Futsal. Claude COQUEMA remercie les différents clubs présents et présente les membres de la Commission. Il rappelle le cheminement ayant conduit la Commission à réunir ces clubs suite à une démarche de création d'une compétition similaire par une association dissidente. Il rappelle ensuite que seules la FFF, ses Ligues et ses Districts sont habilités à organiser et à développer le futsal (masculin ou féminin) sur le territoire français.

Ensuite, autour d'une discussion à bâtons rompus, chaque club a pu présenter ses attentes et ses interrogations quant à l'offre de pratique que pourra proposer la LFHF à leur licenciées. Les principaux thèmes abordés :

- Problématiques de financement :
 - Coût des licences
 - Frais d'arbitrage
- Nombre de doubles licences (non limitées en pratique diversifiée de catégorie B)
- Catégories d'âge autorisées à pratiquer en Séniors F
 - U18F, U19F, U20F et Séniors F avec certificat médical classique
 - U17F avec dossier médical spécial, rempli par un médecin fédéral et validé par la Commission Médicale
- Possibilités d'adapter les déplacements ?
- Créneaux horaires à disposition de chacun des clubs
- Utilisation de la FMI
- Utilisation de Footclubs

Devant la motivation et l'implication évidentes des clubs présents, la Commission s'engage à présenter au Conseil de Ligue un projet cohérent, adapté aux attentes des clubs et conforme aux exigences d'une compétition de Ligue, de Championnat qui devrait débiter début 2018.

Pour crédibiliser le projet et lui donner une certaine visibilité, les clubs s'engagent à licencier rapidement un maximum de leurs joueuses.

Dès information officielle de création de compétition, les clubs seront contactés et invités à s'y inscrire. Une information plus large sera également mise en place afin d'attirer un maximum d'équipes.

Fin de réunion : 20H30

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du Règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

Le Secrétaire de la Commission, Nicolas SAUVAGE

Le Président de la Commission, Claude COQUEMA